

Charte de l'ursiea

union régionale des structures d'insertion par l'économie d'Alsace

Adoptée lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2015

L'évolution sociale et économique de notre société génère l'exclusion
d'un nombre grandissant de personnes.

Les signataires de cette charte réaffirment par leurs convictions et leurs pratiques
que la finalité de tout travail est de permettre à chacun de vivre dignement,
de trouver sa place dans la société et de révéler ses potentiels.

Cela ne peut se faire que dans des organisations qui équilibrent efficacité économique et
épanouissement de leurs salariés, au service d'un impact sociétal sur la cohésion et le développement
territorial. Leur action s'inscrit dans le développement durable.



L'union régionale des structures d'insertion par l'économie d'Alsace

L'ursiea fédère des Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui composent un réseau pluriel et cohérent :

- Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)
- Associations Intermédiaires (AI)
- Entreprises d'Insertion (EI)
- Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Leur diversité et leur complémentarité se conjuguent au bénéfice de l'action collective.
L'ursiea est force de propositions pour une Economie Sociale et Solidaire engagée, durable et responsable.



Nos Valeurs se traduisent dans nos pratiques

Le respect oblige à un fonctionnement participatif et tolérant, à un recrutement garantissant une égalité des chances et une égalité de traitement, à une déontologie économique, loyale et conforme au droit du travail.

La solidarité envers les personnes en situation d'exclusion, les membres de l'ursiea et leurs salariés, les territoires où ils agissent.

La responsabilité d'assurer la pérennité d'un modèle économique pour garantir un projet social de qualité, visant l'autonomie des salariés.

La citoyenneté forge le lien social sur les territoires. Elle engage les partenaires institutionnels et socio-économiques à être acteurs de la résolution des problématiques d'insertion. Elle suscite le développement de l'intérêt collectif.



Nos Engagements

En signant cette charte, nous nous reconnaissons pleinement et sans réserves dans les principes énoncés ci-dessus, c'est pourquoi nous nous engageons à :

- contribuer à mutualiser nos savoirs et nos pratiques,
- garantir notre professionnalisme,
- agir au sein du réseau et défendre ses valeurs.

Je soussigné(e),
Responsable légal de la Structure :
Déclare adhérer à la présente Charte.
Le _____ à _____

Cachet, signature :